

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

SAINT MICHEL

2

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Débat en séance du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2013

Dossier d'Approbation

Carte communale approuvée le 20 Octobre 2004
Révision de la carte communale approuvée le 06 Juillet 2010

P.L.U.	PRESCRIPTION	PADD	ARRET	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
	12/08/2011	12/01/2013	27/12/2017	10/02/2017 au 14/03/2017	
	A. Vanel-Duluc C. Barroso	architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine ingénieur agronome écologue			

**Orientations générales fondant le
Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Article L151-5

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

L'élaboration du PLU de la commune a pour objectif d'accompagner au mieux les évolutions et changements du territoire dans un contexte communal qui dispose actuellement d'une carte communale.

Le PLU s'attachera, avant tout, à respecter un équilibre entre les secteurs de l'économie, du social et de l'environnement, les 3 socles du développement durable.

L'organisation des projets de développement devra tenir compte de la spécificité montagne, des zones inondables, des espaces agricoles et pastoraux, des sites paysagers, des ressources en eau, de la biodiversité très riche et des niveaux d'équipement : en particulier de la question l'assainissement collectif et autonome.

La commune est un territoire à enjeux compte tenu de la qualité de son identité architecturale et urbaine, de son patrimoine naturel, et de ses paysages.

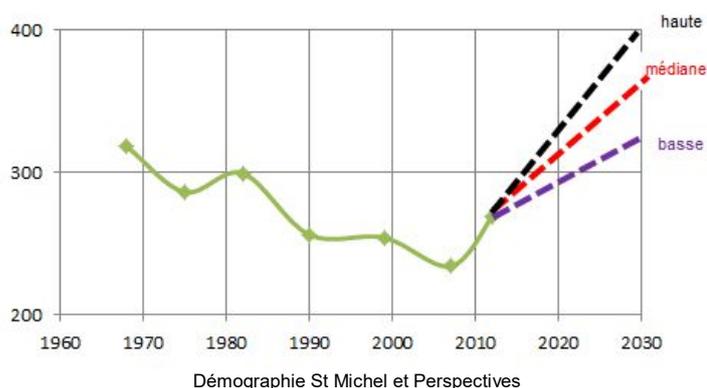
LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

Saint-Michel ne souhaite pas devenir autre chose qu'un petit village où il fait bon vivre.

Avec un seuil historique à environ 241 habitants en 2006, la courbe démographique remonte à près de 293 habitants en 2015.

La commune souhaite retrouver sa dynamique de village en profitant de l'attractivité nouvelle du territoire, en conservant une dimension rurale : **à savoir envisager un développement pour atteindre 350 à 380 habitants dans les 10 ans à venir.**

Dans cette perspective, la commune souhaite maîtriser la croissance démographique liée à ses capacités d'accueil (école, réseau : électricité, eau, assainissement).



L'HABITAT

La commune souhaite éviter la banalisation de l'urbanisation en s'appuyant sur les ancrages urbains existants, conformément aux orientations de la **Loi Montagne**.

En premier lieu **le village** dans lequel se situent les principaux équipements publics dont l'école, la mairie, l'église.

Ce dernier, par sa disposition, et son environnement paysager à préserver, n'appelle pas de développement en dehors de ses limites actuelles excepté un confortement sur son flanc Est, calé contre les premières pentes et les boisements

Il est important qu'il reste un lieu privilégié pour les équipements collectifs tant pour les habitants que pour l'attrait touristique qu'il représente. La revitalisation du village devra permettre de consolider l'avenir de l'école. Il faut exploiter son potentiel, désenclaver des parcelles, ouvrir des voies de communications nouvelles et créer des espaces publics de sorte à permettre un développement harmonieux du village. C'est le sens des réflexions et actions qu'à engager la commune et qu'elle entend poursuivre.

Ainsi des outils d'accompagnement comme les orientations d'aménagement permettront d'organiser l'extension du bourg dans un esprit de conserver les espaces de jardins, de développer les espaces publics et les liaisons douces.

En second lieu la commune a mis en place dans la carte communale, un hameau nouveau au **quartier Telleiri** qui se situe en face du village et bénéficie ainsi de ses services de proximité et de ses équipements, en particulier l'assainissement collectif.

L'aménagement de ce secteur a été réalisé.

Enfin **les quartiers Etchevest, Lohibeltza, Hontto**, les groupes d'habitations existants le long de la route de St Jean Pied de Port disposent de quelques maisons d'habitations qui doivent pouvoir être confortées et évoluer à la marge.

Le quartier de Hontto présentant également une spécialisation touristique comme lieu d'hébergement notamment pour les pèlerins.

Le quartier Etchevest pouvant accueillir très ponctuellement des maisons nouvelles.

LE PAYSAGE / L'ENVIRONNEMENT / LE PATRIMOINE

L'agriculture :

Préserver l'activité agricole est une priorité. Les exploitants agricoles sont fondamentaux sur le territoire au plan économique, car il s'agit de l'outil de travail d'une population active. Ils participent également de la qualité et l'identité paysagère de la commune.

Il faut prévoir d'accompagner leur évolution en termes de diversification vertueuse pour le maintien de l'économie agricole, notamment en lien avec la vente directe, les transformations à la ferme, la diversification des productions, et l'ouverture vers l'économie touristique qui est localement importante.

Il faut envisager que les édifices ruraux avec leur typologie spécifique soient préservés et maintenus au titre de leur valeur de patrimoine collectif (histoire, architecture, paysage, identité sociale...), de leur aptitude à fournir un potentiel de logements à travers des adaptations et des réhabilitations.

Le maintien des structures agricoles à travers la préservation spatiale des entités fonctionnelles et la possibilité de diversifier cette activité permettront d'accompagner l'évolution de cette activité économique essentielle du territoire.

Les vastes espaces pastoraux de montagne, tant dans leur valeur agricole que naturelle, seront préservés dans l'objectif de maintenir les équilibres de ces espaces de montagne (biodiversité, ressource en eau, pastoralisme, loisirs de montagne..).

Le paysage et le patrimoine

Le village présente les caractéristiques portées par un patrimoine ancien avec ses rues et ses grandes maisons de qualités.

Les jardins et cœurs d'îlots sont des éléments importants de la qualité du village qu'il conviendra de préserver dans leur contribution à un équilibre et une esthétique du bourg depuis l'espace public notamment.

Les choix d'implantation urbains proscrireont le mitage. La possibilité donnée à l'évolution du bâti isolé en terme d'adaptation sera un moyen de maintenir ce patrimoine bâti ancestral et de qualité.

Les panoramas emblématiques, les structures paysagères majeures ainsi que les éléments de paysage patrimoniaux (comme certains espaces boisés) feront l'objet d'une prise en compte adaptée pour conserver l'identité du territoire.

La dimension paysagère reste prioritaire par le maintien des coupures d'urbanisation, de panoramas emblématiques qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'attrait touristique de la commune.

Les milieux naturels

Les enjeux se portent prioritairement sur les espaces ayant fait l'objet de protection ou d'inventaires, notamment par les ZNIEFF et Natura 2000. Leur préservation et leur remise en état sera possible au travers de zonages agricoles et naturels permettant de préserver des continuités et fonctionnalités écologiques et d'une façon générale des trames verte et bleue dont les principaux cours d'eau sont les structures essentielles. La reconnaissance de l'interaction de l'activité agricole et pastorale dans le maintien des biodiversités en montagne permettra de relayer les différents besoins nécessaires à la pérennité de ces ressources et richesses naturelles, supports de l'économie locale.

Le maintien des espaces forestiers et des sites naturels spécifiques (notamment en montagne) contribuera à la pérennité des biodiversités, au maintien des continuités écologiques.

Risques

Les problématiques de risques (inondation notamment) seront traitées dans le principe de précaution afin d'éviter d'augmenter les niveaux d'exposition aux risques et d'accentuer les risques.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le tourisme

Sur un territoire à l'attractivité touristique effective (sites, chemins de St Jacques, randonnées en montagne...), la commune souhaite voir cette activité se développer et se diversifier.

Cette activité économique offre une multitude de possibilités dans différents secteurs et est en perpétuelle évolution.

La Commune souhaite maintenir la valeur patrimoniale du village, attractif au niveau de son patrimoine bâti qui attire de nombreux visiteurs, tout en lui permettant une évolution qui maintienne ses habitants et en accueille de nouveaux.

Le centre du bourg ne doit pas devenir un musée mais doit rester un lieu de vie où l'on conjugue le passé (patrimoine), le présent (école) et le futur, notamment au travers du projet de développement de la partie Est du village.

Les chemins de Saint Jacques de Compostelle, la proximité de Saint Jean Pied de Port, sont des éléments importants dans le développement touristique de la commune, notamment pour la restauration et les gîtes d'étapes.

Le développement des activités de diversification liées à l'activité agricole est nécessaire dans la difficulté conjoncturelle économique actuelle : circuits courts, hébergement, développement des animations culturelles diverses nécessitant des structures d'accueil spécifiques.

Le commerce et les activités

La vocation économique de la commune est essentiellement tournée vers l'activité agricole.

La commune comporte deux sites de regroupement des activités :

- Le site de la laiterie des bergers de St Michel, quartier Teilleri
- Le site le long de la route de St Jean Pied de Port

Elle souhaite le maintien de ces activités sur le territoire.

Les commerces et services peuvent être renforcés et développés notamment en lien avec le tourisme (hôtellerie, restauration, agrotourisme...) et par le biais des nouvelles technologies. Les activités économiques doivent pouvoir se développer à minima, notamment ceux déjà présents sur le territoire, sans pour autant empêcher de nouvelles implantations.

Les circulations / Le stationnement

Il est à souligner quelques interrogations sur le stationnement et la circulation dans le bourg, qui restent à améliorer. La commune a déjà réalisé des aménagements visant à qualifier ses voiries, à prévoir des stationnements supplémentaires.

Le stationnement doit pouvoir être traité dans le village en évitant trop de voiture dans les rues historiques, mais en réfléchissant à des opportunités de stationnement dans le développement Est du bourg avec des liens pour les piétons vers le cœur de village.

La question de l'élargissement des voies pose celle de la préservation d'un cadre de vie, d'une échelle de village qui s'en trouverait fortement impactée de façon négative, ce sera davantage en terme de sens de circulation qu'il faudra agir.

L'ensemble de ces problématiques relevant d'une réflexion plus globale sur un plan de circulation adapté à l'évolution du village, sans exclure la prise en compte de ces problématiques dans les orientations d'aménagement

LES EQUIPEMENTS ET LES LOISIRS

Les écoles

La commune souhaite maintenir son école via son projet d'agrandissement du bourg.

Les équipements publics divers

Le bourg est véritablement le lieu des équipements collectifs et la commune souhaite conforter cette vocation, support à la fois de la vie locale, de la vie économique au travers du tourisme notamment.

Il convient aussi de déterminer les terrains à enjeux pour les équipements publics à venir, le rôle de centralité du village dont la vocation est d'accueillir ces équipements, notamment des espaces de loisirs pour les jeunes enfants, la place du fronton...

En effet les loisirs s'inscrivent dans la tradition de la pratique de la pelote basque (fronton, trinquet) et les activités de pleine nature sur la commune.

L'espace public permet la mise en œuvre d'animations ponctuelles ou pourra accueillir des aires de jeux supplémentaires.

LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

La commune est un peu à l'écart des axes majeurs du territoire, ce qui lui confère quiétude mais éloignement.

Les déplacements sont fondamentaux dans le quotidien des habitants ne serait-ce que pour l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces.

La commune souhaite favoriser une réflexion sur une organisation des transports scolaires plus efficace qui constitue une alternative intéressante étant entendu que les transports collectifs ne sont pas présents sur la commune.

C'est une alternative à la voiture individuelle visant à limiter les consommations énergétiques et la production de gaz à effet de serre.

LES RESEAUX ET LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

L'assainissement

La commune est équipée dans le village d'un assainissement collectif, ce qui signifie un développement préférentiel autour de cet équipement. Les secteurs de développement seront envisagés aussi en fonction de cet équipement.

Le recours à l'assainissement autonome restera marginal, mais existera afin de ne pas réduire l'habitat au site du village mais permettre le maintien de quartiers identitaires comme Etchevest, Lohibeltza, Hontto, ou encore permettre à minima un développement touristique sur notre territoire..

Les communications numériques

Le réseau reste à un débit peu performant alors que l'isolement des territoires de montagne pourrait conduire à un effort de solidarité et d'équipement adapté au regard de l'équipement des espaces côtiers.

La commune entend que cet équipement soit rendu plus performant et, en centralisant son développement, optimise les raccordements futurs sur le bourg et les principaux quartiers.

LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

La carte communale a permis durant cette dernière décennie, de réaliser des logements sous forme de maisons individuelles et sous forme de réhabilitation de maisons existantes.

Les ouvertures à l'urbanisation s'effectueront sur des espaces en cohérence avec le tissu urbanisé, sur la partie agglomérée du village bourg et sur les quartiers historiques.

La consommation de l'espace pour les logements nouveaux entre 2005 et 2015 a concerné 1.90 ha (0.17ha/an) avec un ratio de 5 logements/ha ou 2 110m²/logements.

Le développement des espaces sera guidé par la préoccupation de l'économie de l'espace, en recherchant un meilleur rapport au regard des consommations foncières réalisées avec la carte communale.

La commune, en souhaitant polariser le développement sur le bourg tout en augmentant le rythme de construction afin de développer une démographie qui a longtemps accusé une régression, vise une densification de 10 à 12 logements par ha en moyenne, au minimum. Elle souhaite affecter la majorité du développement sur le bourg, dans le cadre d'un accompagnement avec des orientations d'aménagement pouvant organiser un développement cohérent avec le tissu existant et les besoins fonctionnels du cœur de village. Elle vise à réduire la consommation annuelle du foncier en dehors de l'enveloppe urbaine existante pour atteindre moins de 3 000 m²/an.

LES RESSOURCES ET ENERGIES

Le PLU s'inscrit dans la logique de préservation des ressources tant sur les plans quantitatif que qualitatif.

La ressource en eau mérite une attention soutenue ce qui justifie une gestion rigoureuse du traitement des eaux usées, des rejets divers et des consommations domestiques ou d'activité.

A travers l'aménagement de son territoire la commune souhaite promouvoir une économie des ressources en eau, et des ressources énergétiques en portant une réflexion sur ces thématiques, au regard des autres critères environnementaux que sont également les questions d'architecture et de paysage notamment.

Promouvoir les énergies renouvelables, accompagner les travaux pour l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, développer les dispositifs d'économie d'eau ou d'énergie (éclairage public) sont des domaines qui seront arbitrés au regard des contingences du territoire communal.